

---

**N°25 - Manifestation d'intérêt / Avis de publicité préalable à un changement de destination d'un bâtiment sous Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public sur le Port de Granville**

---

La SPL des Ports de la Manche procède à une publicité préalable et porte à la connaissance du public son intention d'examiner une manifestation d'intérêt relative à un changement de destination d'un bâtiment occupé dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours sur une partie du domaine public départemental dont elle est gestionnaire en vertu du contrat de concession de service public entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Localisation :



Caractéristique du projet :

Le projet a vocation à changer l'activité initiale de l'AOT en cours prévu pour l'exploitation d'un magasin à vocation nautique, pour une activité de restauration sur une partie du domaine public départemental.

Bâtiment et exploitation actuelle :

- En rez de chaussée pour le magasin et l'atelier, superficie de 126 m<sup>2</sup>
- Au 1<sup>er</sup> étage servant de bureaux, une partie de l'atelier et zone de stockage, surface de 164 m<sup>2</sup>
- Deux surfaces extérieures au bâtiment d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> et servant de zone d'exposition.

Date de fin d'occupation de l'AOT initiale :

31 décembre 2028.

Objet de la manifestation d'intérêt :

La présente manifestation d'intérêt a pour objet de recueillir des projets en vue d'un changement de destination (activité) du bâtiment susmentionné, dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, par le biais d'une AOT. Le régime des baux commerciaux et de fonds de commerce étant exclu.

Montant de la redevance domaniale annuelle :

Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle réajustée selon les redevances, en vigueur, applicables à la nouvelle activité.

La redevance sera indexée chaque 1<sup>er</sup> janvier, en fonction du dernier indice INSEE Base 2015 – des prix à la consommation hors tabac connu au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente et renseignements complémentaires :

**Un même candidat ne peut se positionner sur un deuxième lot et les sociétés civiles immobilières ne pourront répondre à cette manifestation d'intérêt concurrente.**

La manifestation d'intérêt concurrente devra parvenir à la SPL des Ports de la Manche au plus tard le 03 mars 2026 à 12 h.00.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à :

SPL des ports de la Manche  
Direction des ports de Granville  
Quai Ouest – CS20439  
50404 GRANVILLE cedex

Et à l'adresse mail suivante : [direction.granville@ports-manche.fr](mailto:direction.granville@ports-manche.fr)

Il sera précisé sur le courrier : « **Manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du DP – NE PAS OUVRIR** ». Toute manifestation d'intérêt devra être accompagnée d'une présentation de l'entreprise (statuts, dénomination juridique, activité) et d'un mémoire technique permettant d'apprécier les caractéristiques de l'offre.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la SPLPM pourra accepter le changement de destination de l'AOT concerné par cet avis.

Renseignements complémentaires :

- Direction des ports de Granville : [direction.granville@ports-manche.fr](mailto:direction.granville@ports-manche.fr)

Supports de diffusion et date du présent avis de publicité :

Date de mise en ligne sur le site internet de la SPL des Ports de la Manche : le 11 février 2026

Durée de mise en ligne de l'avis :

21 jours